



KPMG SA
5 avenue de Dubna
BP 60260
14209 Hérouville St Clair

*Fondation Asile Saint Joseph de
Livarot*

***Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels***

Exercice clos le 31 décembre 2019
Fondation Asile Saint Joseph de Livarot
55 Rue Général Leclerc - 14140 Livarot-Pays-D'auge

KPMG SA
société française membre du réseau
KPMG constitué de cabinets
indépendants adhérents de KPMG
International Cooperative, une entité de
droit suisse.

SA
Société de commissariat aux comptes
Siège social : Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
77572641705922 RCS NANTERRE



KPMG SA
5 avenue de Dubna
BP 60260
14209 Hérouville St Clair

Fondation Asile Saint Joseph de Livarot

55 Rue Général Leclerc - 14140 Livarot-Pays-D'auge

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

À la Commission Administrative de la Fondation Asile Saint Joseph de Livarot,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par la Commission Administrative, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Asile Saint Joseph de Livarot relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 18 juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à la commission administrative appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Hérouville Saint Clair, le 3 septembre 2020

KPMG S.A.



Thierry CHAMPION

Associé

Bilan fondation

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires	54 120	45 445	8 676	15 501	- 6 825
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions	7 145 010	2 781 758	4 363 252	4 648 757	- 285 505
Installations techniques, matériel et outillage industriels	759 237	647 869	111 368	103 127	8 241
Autres immobilisations corporelles	694 743	573 610	121 133	142 479	- 21 346
Immobilisations grevées de droit					
Immobilisations corporelles en cours	490 667		490 667	49 360	441 307
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles					
Immobilisations reçues en affectation					
Terrains					
Constructions					
Installation tech., matériel & outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles					
Immobilisations affectées, concédées ou mises à dispo.					
Immobilisations financières					
Participations					
Créances rattachées à des participations					
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille					
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres immobilisations financières					
TOTAL (I)	9 143 778	4 048 682	5 095 096	4 959 223	135 873
Comptes de liaison (1)					
TOTAL (II)					

(2) Bilan fondation (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
. Fonds associatifs sans droit de reprise	191 813	191 813	
. Fonds associatifs avec droit de reprise			
. Legs et donations			
. Subventions d'investissement sur biens renouvelables			
. Ecart de réévaluation			
Réserves			
. Excédents affectés à l'investissement	94 791	94 791	
. Réserves de compensation	434 075	434 075	
. Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	34 348	34 348	
. Autres réserves	55 207	55 207	
Report à nouveau			
. Report à nouveau (gestion non contrôlée)	207 590	135 765	71 825
. Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs	-457 986	-457 986	
. Résultats sous contrôle de tiers financeurs	100 658	147 030	- 46 372
. Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-29 808	-104 693	74 885
. Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	129 941	100 338	29 603
. Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 391 477	1 475 959	- 84 482
Provisions réglementées			
. Couverture du besoin en fonds de roulement			
. Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations			
. Réserves des plus-values nettes d'actif	102 768	102 768	
. Immobilisations grevées de droits			
TOTAL (I)	2 254 873	2 209 415	45 458
Comptes de liaison			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques	6 212	6 212	
Provisions pour charges			
TOTAL (III)	6 212	6 212	
Fonds dédiés			
. Sur subventions de fonctionnement	253 131	219 527	33 604
. Sur autres ressources			
Dettes (3)			
Emprunts et dettes assimilées (2) (3)	3 593 733	3 573 369	20 364
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	19 283	20 139	- 856
Fournisseurs et comptes rattachés (4)	134 629	161 292	- 26 663
Dettes fiscales et sociales	819 416	690 539	128 877
Autres (5)	242 462	46 407	196 055
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	5 062 652	4 711 272	351 380
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	7 323 737	6 926 898	396 839

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation
<p>Engagements reçus</p> <p>Legs nets à réaliser</p> <ul style="list-style-type: none"> . acceptés par les organes statutairement compétents . autorisés par l'organisme de tutelle <p>Dont en nature restant à vendre</p> <p>Engagements donnés</p>			

(1) Dont compte 1201 : et compte 1291 : : résultats sous contrôle de tiers financeurs.

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques :

(3) En particulier : cautions versées par le résident à leur entrée dans l'établissement :

(4) Dont à plus d'un an : Dont à moins d'un an :

(5) Dont fonds des majeurs protégés :

Compte de résultat fondation

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)			Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
	France	Exportations	Total	Total		
Produits d'exploitation						
Ventes de marchandises						
Production vendue biens						
Production vendue services	3 760 052	7 679	3 767 731	3 668 836	98 895	2,70
Montants nets produits d'expl.	3 760 052	7 679	3 767 731	3 668 836	98 895	2,70
Autres produits d'exploitation						
Production stockée						
Production immobilisée						
Dotations et produits de tarification						
Subventions d'exploitation			4 361	39 439	- 35 078	-88,94
Dons						
Cotisations						
Legs et donations						
Produits liés à des financements réglementaires						
Autres produits			22 635	20 939	1 696	8,10
Reprise de provisions				9 421	- 9 421	-100
Transfert de charges			485	9 200	- 8 715	-94,73
Sous-total des autres produits d'exploitation			27 481	79 000	- 51 519	-65,21
Total des produits d'exploitation (I)			3 795 212	3 747 836	47 376	1,26
Quotes-parts d'éléments du fonds associatif virées au compte de résultat (II)						
Produits financiers						
De participations						
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif						
Autres intérêts et produits assimilés			5 508	6 131	- 623	-10,16
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement						
Total des produits financiers (III)			5 508	6 131	- 623	-10,16
Produits exceptionnels						
Sur opérations de gestion						
Sur opérations en capital			88 407	91 393	- 2 986	-3,27
Reprises sur provisions et transferts de charges						
(+) Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs			9 295	7 218	2 077	28,78
Total des produits exceptionnels (IV)			97 702	98 610	- 908	-0,92
TOTAL DES PRODUITS (I + II + III + IV)			3 898 422	3 852 577	45 845	1,19
SOLDE DEBITEUR = DEFICIT						
TOTAL GENERAL			3 898 422	3 852 577	45 845	1,19

Compte de résultat fondation (suite)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2019 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2018 (12 mois)	Variation	%
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises et de matières premières				
Variation de stock marchandises et matières premières				
Autres achats non stockés	367 594	356 761	10 833	3,04
Services extérieurs	108 996	106 623	2 373	2,23
Autres services extérieurs	265 698	164 672	101 026	61,35
Impôts, taxes et versements assimilés	189 170	152 953	36 217	23,68
Salaires et traitements	1 688 083	1 688 748	- 665	-0,04
Charges sociales	614 383	716 784	- 102 401	-14,29
Autres charges de personnels				
Subventions accordées par l'association				
Dotations aux amortissements	376 048	370 007	6 041	1,63
Dotations aux provisions				
Autres charges	22 623	33 219	- 10 596	-31,90
Total des charges d'exploitation (I)	3 632 594	3 589 767	42 827	1,19
Quotes-parts de résultat sur opérations communes (II)				
Charges financières				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées	84 933	74 008	10 925	14,76
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				
Total des charges financières (III)	84 933	74 008	10 925	14,76
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	8 055	22 875	- 14 820	-64,79
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions				
(-) Engagements à réaliser sur ressources affectées	42 899	65 589	- 22 690	-34,59
Total des charges exceptionnelles (IV)	50 954	88 464	- 37 510	-42,40
Participation des salariés aux résultats (V)				
Impôts sur les sociétés (VI)				
TOTAL DES CHARGES (I + II + III + IV + V + VI)	3 768 481	3 752 239	16 242	0,43
SOLDE CREDITEUR = EXCEDENT	129 941	100 338	29 603	29,50
TOTAL GENERAL	3 898 422	3 852 577	45 845	1,19
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Bénévolat				
. Prestations en nature				
. Dons en nature				
Total				
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Personnel bénévole				
Total				

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2019 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2018 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 7 323 737,36 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 129 940,78 E.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS – COVID-19

La crise sanitaire Covid19 a influencé de manière significative la fondation dès la mise en place du confinement mi-mars 2020.

Cet événement postérieur à la clôture de l'exercice 2019 et sans lien direct avec une situation existante à la clôture, est sans conséquence sur les comptes au 31 décembre 2019.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes définis par le Plan Comptable Général 1999, aux prescriptions du Code du commerce et au règlement n° 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et des fondations, et n° 99-03 relatif à la réécriture du plan comptable général, énoncés par le Comité de la Réglementation Comptable.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Amortissement et dépréciation de l'actif :

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. Les amortissements sont calculés sur la durée réelle d'utilisation.

Type	Durée
Logiciels	De 1 à 5 ans
Constructions	De 5 à 100 ans
Agencements, aménagements des terrains	De 5 à 100 ans
Jardin thérapeutiques	10 ans
Matériel et outillage	De 2 à 14 ans
Matériel cure médicale	De 2 à 10 ans
Matériel dispositif médical	5 ans
Matériel de transport	De 5 à 7 ans
Matériel de bureau et informatique	De 3 à 10 ans
Mobilier	De 5 à 10 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions pour risques et charges :

Des provisions pour risques et charges sont constituées dès qu'un élément du patrimoine a une valeur économique négative pour l'entité, qui se traduit par une obligation à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci.

Indemnités de fin de carrière :

En France, les indemnités de fin de carrière ne sont dues que si le salarié est présent dans l'entité au moment de son départ à la retraite. Dans le cas d'un départ avant cette date, il ne percevra pas ces indemnités. Elles sont déterminées en appliquant au calcul de l'indemnité légale ou conventionnelle une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les indemnités de fin de carrière ne sont pas passées en totalité dans les comptes.

Annexes aux comptes annuels (suite)

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Logiciels	54 120			54 120
TOTAL	54 120			54 120

Amortissements

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Logiciels	38 620	6 825		45 445
TOTAL	38 620	6 825		45 445

Immobilisations corporelles

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Constructions Général Leclerc	6 849 511			6 849 511
Agencements des constructions GL	227 187	3 771		230 958
Jardin thérapeutique	64 541			64 541
Matériel et outillage	477 328	6 268		483 596
Matériel cure médicale	184 478			184 478
Matériel dispositif médical	52 971	38 193		91 163
Matériel de transport	72 212			72 212
Matériel bureau et informatique	196 299	14 182		210 482
Mobilier	403 849	8 200		412 049
Construction en cours	49 360	441 307		490 667
TOTAL	8 577 736	511 921		9 089 657

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Constructions Général Leclerc	2 321 907	259 155		2 581 061
Agencements des constructions GL	125 656	23 860		149 516
Jardin thérapeutique	44 920	6 261		51 180
Matériel et outillage	391 621	28 488		420 109
Matériel cure médicale	176 195	3 525		179 720
Matériel dispositif médical	43 833	4 207		48 040
Matériel de transport	47 492	8 221		55 713
Matériel bureau et informatique	164 681	13 808		178 489
Mobilier	317 709	21 699		339 408
TOTAL	3 634 014	369 224		4 003 238

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances usagers et autres	31 373	31 373	
Fournisseurs débiteurs	4 471	4 471	
Personnel	2 891	2 891	
Organismes sociaux	33 111	33 111	
Autres créances	147 351	147 351	
Charges constatées d'avance	10 063	10 063	
TOTAL	229 260	229 260	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	
Autres produits à recevoir	14 642
TOTAL	14 642

Etat des provisions pour dépréciation des éléments de l'actif

Nature des dépréciations	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Stocks et en-cours				
Comptes de tiers				
Comptes financiers				
TOTAL				

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE BILAN PASSIF***Fonds associatifs*

Postes	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres				
Fonds associatifs	191 813			191 813
Réserves				
Excédents affectés à l'investissement	94 791			94 791
Réserves de compensation	434 075			434 075
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	34 348			34 348
Autres réserves	55 207			55 207
Report à nouveau				
Dépenses refusées par l'autorité de tarification	-457 986			-457 986
Report à nouveau	135 765	130 205	58 380	207 590
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	147 030	78 706	125 078	100 658
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-104 693	-28 114	-102 999	-29 808
Résultat de l'exercice	100 338	29 603		129 941
Subventions d'investissement	1 475 959		84 482	1391 477
Provisions réglementées				
Réserves des plus-values nettes d'actifs	102 768			102 768
TOTAL FONDS ASSOCIATIFS	2 209 415	210 400	164 941	2 254 873

Report à nouveau avant répartition du résultat

Nature du report à nouveau	Débiteur	Créiteur
Report à nouveau des activités sous contrôle de tiers financeurs destinées		
- à l'exercice		50 400
- aux exercices ultérieurs		240 815
Report à nouveau non affecté à des activités sous contrôle de tiers financeurs		
Report à nouveau des activités propres de l'association	83 625	
SOLDE	207 590	

Provisions pour risques et charges

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises de l'exercice	A la clôture
Provisions pour investissement				
Amortissements dérogatoires				
Autres provisions réglementées	102 768			102 768
TOTAL (I)	102 768			102 768
Provisions pour litiges				
Provisions pour garanties aux clients				
Provisions pour pertes sur marchés à terme				
Provisions pour amendes et pénalités				
Provisions pour pensions obligatoires similaires	6 212			6 212
Provisions pour impôts				
Provisions pour renouvellement des immobilisations				
Provisions pour gros entretiens et grandes révisions				
Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer				
Autres provisions pour risques et charges	219 527			253 131
TOTAL (II)	225 738			259 342
TOTAL GENERAL (I+II)	328 506			362 110
Dont dotations et reprises				
- d'exploitation		42 899	9 295	
- financières				
- exceptionnelles				

Fonds dédiés

Nature des fonds dédiés	A l'ouverture	Augmentations Dotations de l'exercice	Diminution Reprises utilisées	A la clôture
ARS 2014 projet	36 872		4 913	31 959
ARS 2016 investissement fenêtre sécurité	9 500			9 500
FD subvention portes automatiques	1 066			1 066
ARS 2017 frais financier extension	54 000			54 000
ARS 2017 investissement extension	52 500			52 500
ARS 2018 télémédecine	20 564		777	19 787
ARS 2018 populations spécifiques	25 175		3 605	21 570
ARS 2019 population spécifiques		25 399		25 399
ARS 2019		15 000		15 000
CD 14 conférence des financeurs	18 850			18 850
ADPA citoyennage	1 000			1 000
DMP 2019		2 500		2 500
TOTAL	219 527	42 899	9 295	253 131

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	3 538 699	282 745	757 854	2 498 100
Dettes financières diverses	55 034	55 034		
Fournisseurs	134 629	134 629		
Dettes fiscales et sociales	819 416	819 416		
Dettes sur immobilisations	212 917	212 917		
Autres dettes	48 827	48 827		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	4 809 522	1 553 568	757 854	2 498 100

L'emprunt relatif à la construction de la nouvelle maison de retraite, d'un montant de 4 339 400 €, est garanti :

- par une hypothèque de premier rang et sans concurrence sur les biens et constructions édifiés et financés ;
- par une caution Natixis à hauteur de 50% du montant du prêt.

Capital restant dû de l'emprunt au 31/12/2019 : 2 957 050 €

La CRAMN a accordé sa garantie à hauteur de 300 000 € pour le remboursement de l'emprunt de 300 000 € consenti par la CRAM de Normandie destiné à financer la reconstruction de l'EHPAD.

Capital restant dû de l'emprunt au 31/12/2019 : 135 000 €

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	63 775
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	23 725
Dettes fiscales et sociales	355 648
Autres dettes	
TOTAL	443 148

Annexes aux comptes annuels (suite)**NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT***Tableau relatif aux produits et charges exceptionnels*

	Net
Produits exceptionnels	88 407
Sur opérations de gestion	3 925
Subvention d'investissement	84 482
Produits de cessions	
Reprises fonds dédiés	
Charges exceptionnelles	8 055
Sur opérations de gestion	
Valeurs nettes comptables des éléments d'actif cédés	
Autres charges exceptionnelles	8 055
Fonds dédiés	
Résultat exceptionnel	80 352

Décomposition du résultat net comptable de l'exercice

	Différence de traitement
Résultat administratif de l'EHPAD	
Excédents antérieurs repris	
Résultat dons à l'œuvre	
Retraitements (congrés payés, amortissements)	
Résultat net comptable	129 941

Annexes aux comptes annuels (suite)**AUTRES INFORMATIONS***Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés*

Le montant des droits acquis par les salariés pour indemnités de départ à la retraite à la date de clôture de l'exercice, pour les salariés embauchés en contrat à durée indéterminée, s'élève à 268 273 euros.

Ce montant tient compte d'un pourcentage de probabilité de présence dans l'association à l'âge de la retraite (fonction du taux de rotation des salariés et de table de mortalité), d'un taux d'évolution des rémunérations et d'une actualisation au taux de 0.77%.

Le montant de cet engagement est provisionné en partie dans les comptes à hauteur de 6 212 euros en provision retraite. Ces sommes ayant été attribuées par les tiers financeurs lors de l'affectation d'excédents antérieurs ou autorisées lors de l'établissement de budgets prévisionnels.

Effectif moyen

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition de l'association
Cadres	5	
Non cadres	61	
TOTAL	66	0